



Funérailles => don à partir de 160 €

**Bien sûr, le montant de cette offrande est toujours libre :
Chacun donne selon sa conscience et ses possibilités réelles.
Certaines familles pourront donner moins, d'autres plus...**

**Le casuel est prélevé par les Pompes Funèbres et reversé au Secteur Pastoral après
La célébration des obsèques.**

En rigueur de terme, une prière est toujours gratuite : **on n'achète pas l'efficacité de la grâce de Dieu avec de l'argent** ! Simplement, les responsables de l'Église font appel à la générosité et au bon sens des chrétiens qui demandent le soutien et le service spirituel de l'Église.

En effet, il faut se souvenir que **la religion catholique ne pourrait pas exister en France sans le soutien financier de tous ceux qui lui font appel.**

Merci de votre compréhension.